

25. PATRIMOINE ET TOURISME : QUELQUES ELEMENTS DE L'EQUATION (2002)

Ce texte publié dans le n° 39 des Cahiers de l'Urbanisme (juin 2002, p. 54-60) s'inspirait largement des leçons que l'on avait pu tirer durant les années '90, lorsque j'avais eu aux côtés de Robert Collignon, conjointement avec Alain Rosenoer, la responsabilité de la conduite des politiques du Patrimoine (1992-1993 et 1998-99) et du Tourisme (1994-95 et 98-99). Vingt à vingt-cinq ans plus tard, plusieurs éléments de réflexion issus de ces leçons me semblent rester intéressants.

Cette année 2002, c'est le patrimoine historique de Wallonie que l'Office de Promotion du Tourisme met à l'honneur pour attirer des visiteurs étrangers. Cette initiative heureuse à l'échelle de la Wallonie tout comme ce colloque en particulier sont l'occasion de reposer la question des rapports entre patrimoine et tourisme. Ayant eu le privilège d'assumer par intermittences mais au total durant plusieurs années la responsabilité de ces deux politiques comme chef de cabinet de Robert Collignon, entre 1992 et 1999, j'ai pu tirer quelques leçons que ma pratique à la tête de l'IPW depuis trois ans n'a fait que conforter.

L'Institut du Patrimoine est en effet indirectement confronté au problème de la « mise en tourisme » du patrimoine puisque le Gouvernement wallon l'a chargé de valoriser, y compris par leur exploitation touristique le cas échéant, des propriétés de la Région wallonne à caractère patrimonial, comme l'archéoforum de Liège. Peut-être un mot pour rappeler les trois missions de l'IPW depuis 1999 : mener des opérations immobilières sur certains monuments problématiques, gérer le Centre des métiers du Patrimoine à la Paix-Dieu et valoriser certains monuments appartenant à la Région.

Dans le cadre de la première mission, l'IPW aide des propriétaires privés ou publics à restaurer leur bien classé et définir avec eux une réaffectation contemporaine. Des opérations sont en cours par exemple à la brasserie Rivière à Ath et à la maison espagnole à Soignies.

La deuxième mission consiste à assurer, dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay, la conservation et la transmission des savoir-faire en organisant des stages de perfectionnement à destination des professionnels du secteur de la construction, des classes d'éveil aux métiers du Patrimoine.

Dans le cadre de la troisième mission enfin, l'Institut est également associé à la direction de plusieurs a.s.b.l. de gestion chargées de valoriser d'autres monuments historiques : c'est le cas de la salle du Forum à Liège, confié à la Communauté par bail emphytéotique, du château de Jehay à Amay, propriété provinciale, du charbonnage du Bois du Cazier à Charleroi et de l'ancienne abbaye de Stavelot, l'Institut assurant de droit dans ce dernier cas la présidence de l'a.s.b.l. de gestion.

Parmi la dizaine de bâtiments et sites confiés à l'IPW, comme par exemple les Casemates à Mons, les propriétés régionales constituent pour l'Institut un portefeuille de responsabilités fort diversifié pour ne pas dire disparate, et encore largement incomplet aussi puisque la Région est également propriétaire, par exemple, des Forges de Mellier, de l'hôtel de Soër de Solières à Liège, de la Maison des Baillis à Charleroi ou encore du château de La Hulpe.

Il n'en reste pas moins que la mission de valorisation que l'IPW doit déjà assurer sur plusieurs monuments régionaux, permet d'imaginer qu'au terme de plusieurs années, l'Institut puisse jouer en Wallonie (et à l'échelle wallonne bien sûr) un rôle similaire à celui du Centre des monuments nationaux en France (l'ancienne Caisse des monuments historiques), comme l'avait suggéré la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles lors de la constitution de notre organisme. C'est un pari ambitieux et qui ne peut bien sûr se concevoir que sur le long terme mais je serais heureux que l'Institut ait plus tard les moyens de cette ambition.

Cela s'inscrirait en tous cas dans le prolongement logique de la politique que la Région wallonne a entreprise à partir de 1989, lors de la régionalisation de la politique des monuments, sites et fouilles, et qu'elle a amplifiée à partir de 1994 à l'occasion de la régionalisation de la politique du tourisme. Depuis ce moment, il existe en effet une volonté politique forte, et qui s'est traduite par un formidable accroissement des moyens budgétaires, pour valoriser le patrimoine architectural wallon en considérant d'une part qu'il est une des composantes majeures de l'image régionale et en prenant en compte d'autre part que sa valorisation peut être un des ingrédients et un des moteurs du développement d'un tourisme culturel chez nous qui n'avons ni la mer, ni la montagne et trop peu souvent le soleil comme atouts.

Comment utiliser le patrimoine, sans le dénaturer, dans la perspective d'un tourisme culturel, c'est aussi se poser la question : quel patrimoine ? Non pour pouvoir se lancer dans une longue et vaine dissertation universitaire sur les définitions possibles. Chacun sait que lorsqu'on parle de patrimoine, le grand public pense d'abord aux monuments classés, au patrimoine bâti, et c'est bien de cela que nous traitons aujourd'hui. Mais chacun est conscient qu'il existe également un patrimoine naturel, un patrimoine artistique, littéraire, musical, culinaire et même un patrimoine immatériel authentique, aux côtés du patrimoine architectural. Celui-ci

lui-même est d'ailleurs de plus en plus varié puisque ces dernières années, à côté des églises, des châteaux, des hôtels de maître et des grands palais civils, on a heureusement classé de plus en plus de témoins, parfois modestes, du patrimoine industriel, rural ou social qui caractérisent eux aussi la Wallonie.

Or la distinction entre le patrimoine bâti d'une part et les autres facettes du patrimoine au sens large correspond à une réalité institutionnelle dont il faut tenir compte, qu'on le veuille ou non, pour réfléchir aux axes d'une politique du tourisme culturel en Wallonie. En effet, si le pouvoir régional wallon est compétent non seulement pour le tourisme mais aussi pour les monuments, sites et fouilles, en revanche c'est la Communauté française qui assume en Wallonie francophone la politique de la culture au sens large, et notamment les musées.

Dans le cas de la Wallonie francophone donc, tout comme de Bruxelles d'ailleurs, des synergies entre divers pouvoirs du même niveau doivent obligatoirement être organisées pour permettre une réelle politique du tourisme culturel, en plus des collaborations indispensables ici comme ailleurs entre ces niveaux de pouvoir et les autorités locales ainsi que les acteurs de terrain, qui sont les unes et les autres souvent très actifs dans la valorisation du patrimoine.

En mars 2000, il semblait ressortir de propos tenus à la tribune du Parlement wallon par le Ministre wallon du Patrimoine à l'époque, Jean-Claude Van Cauwenberghe, dans la foulée de maintes déclarations de son prédécesseur Robert Collignon alors éphémère Ministre communautaire de la Culture, que le transfert de la politique du patrimoine *mobilier* de la Communauté vers la Région, en clair des musées, allait devoir être discuté dans un proche avenir, mais les changements dans la composition des Exécutifs n'ont pas permis qu'il en soit ainsi.

Toujours est-il qu'actuellement, c'est d'abord au sein même de la Wallonie que des synergies entre responsables du patrimoine culturel et du tourisme sont indispensables, si l'on veut pouvoir déboucher sur une politique cohérente puis sur des synergies similaires avec les Régions voisines. Or paradoxalement, il semble parfois plus aisé d'organiser ces collaborations au niveau transfrontalier. Mais malgré leur caractère souvent fort médiatisé (je songe aux actions entreprises dans le cadre de programmes Interreg, de l'Euregio ou encore de la Grande Région par exemple), ces actions transfrontalières ne peuvent suffire pour tenir lieu d'une véritable politique du tourisme culturel si celle-ci n'est pas simultanément construite au sein de chaque entité ainsi associée par delà les frontières.

Pour avoir tenté durant plusieurs années aux côtés de Robert Collignon de développer ces synergies afin d'utiliser le patrimoine dans le cadre du tourisme wallon, je crois pouvoir tirer quelques leçons de mon expérience des années '90 en la matière, sachant que si le contexte politique a évolué depuis, elles ne me paraissent pas pour autant obsolètes, dans la mesure où je peux en juger.

Au niveau de la politique régionale wallonne dans la seconde moitié des années '90, des synergies entre patrimoine et tourisme ont été concrétisées, notamment pour faire concourir les deux budgets à la réaffectation de monuments classés en outils touristiques : je pense au château du Val Saint-Lambert à Seraing reconverti en musée du cristal, à l'ancienne usine textile Bettonville à Verviers abritant le Musée de la laine et de la mode, à l'ancienne abbaye de Stavelot transformée en centre d'histoire de la principauté abbatiale, aux remparts de Binche, ou encore au charbonnage du Bois du Cazier à Charleroi ... Les résultats de cette politique sont maintenant perceptibles sur le terrain et ils ont fait l'objet d'un colloque et d'une publication en 1999 à Namur, mais je voudrais aujourd'hui y ajouter des considérations qui n'ont pas pu être faites à l'époque.

Malheureusement, en effet, même si elles furent fortement favorisées durant quatre ans par la réunion des deux matières chez un même Ministre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, ces synergies budgétaires n'ont pas toujours été accompagnées d'une collaboration suffisamment forte entre les deux secteurs concernés, ceci non seulement au niveau des administrations mais aussi de temps en temps au sein du Cabinet lui-même. La synergie était parfois perçue par un des deux secteurs voire par les deux comme une obligation plus que comme une opportunité, ou encore comme un moyen de soutirer à l'autre des fonds au service de sa politique. Bref, faute de programmes préalablement établis et d'une structure de suivi ad hoc, l'esprit de collaboration au service d'objectifs communs n'a pas toujours prévalu même si dans l'ensemble toutefois, cette synergie tourisme/patrimoine a permis la réalisation de plusieurs belles opérations.

Des synergies ont également été tentées entre patrimoine et tourisme d'une part, matières régionales, et politique de la culture d'autre part, ici aussi principalement en faisant concourir ponctuellement plusieurs budgets dans un même dossier. Mais du côté régional, à tort ou à raison, certains ont parfois eu l'impression que ces synergies étaient à sens unique, la Région étant mise, à leurs yeux, à contribution financière sans qu'un réel esprit de collaboration paraisse exister. Des synergies moins ponctuelles avaient également été envisagées mais plusieurs espoirs ont été déçus à cet égard, faute peut-être de la mise en place d'une structure de concertation qui aurait veillé à la bonne exécution des engagements pris.

Il me paraît qu'aujourd'hui encore il serait trop réducteur et rapidement insuffisant d'organiser des synergies uniquement entre patrimoine et culture. Si concertation il y a, il est impératif d'y associer d'emblée et systématiquement la politique du tourisme qui doit pouvoir, dans l'ensemble de la Wallonie, s'appuyer sur deux

« produits » forts : la richesse du patrimoine et la vie culturelle. Cette synergie patrimoine/culture/tourisme ne devrait pas être ponctuelle (c'est-à-dire suscitée en fonction et au gré des besoins de l'un ou l'autre département) ni perçue, à tort ou à raison, comme unilatérale par un ou plusieurs de ses acteurs. Pour cela, ses deux maîtres-mots aussi bien au niveau régional que communautaire, devraient être programmation (préalable) et concertation (permanente).

Autrement dit, tout en conservant la plénitude de leurs prérogatives dans leur domaine respectif, les divers départements concernés pourraient tenter d'élaborer un programme d'actions contenant un nombre limité de dossiers précis à concrétiser de manière transversale, grâce à des contributions et des collaborations entre les divers acteurs au sein de chaque niveau de pouvoir autant qu'entre niveaux de pouvoirs.

Le choix préalable et de commun accord de ces dossiers en début de législature par exemple permettrait à chaque acteur de ne pas avoir le sentiment, ultérieurement, d'être appelé à la rescousse de manière ponctuelle dans un dossier pour des motifs purement budgétaires et sans considération d'objectifs politiques globaux et communs.

Lors de l'élaboration de cette sorte de « programme commun patrimoine/culture/tourisme », le critère de choix des projets pourrait être leur capacité à renforcer l'identité et l'image de la Wallonie par la réaffectation ou la mise en valeur de monuments symboliques rendus accessibles au plus grand nombre dans le cadre d'une nouvelle vocation culturelle. Ces dossiers devraient être judicieusement répartis sur l'ensemble du territoire concerné en veillant à ne pas négliger le patrimoine urbain et industriel.

Une concertation permanente pourrait ensuite être organisée, sans restreindre le pouvoir de chaque département, pour veiller au suivi et à l'exécution de ce programme dans un esprit de collaboration équitable qui devrait imprégner tous les outils administratifs concernés beaucoup plus que je ne l'ai jadis constaté à mon niveau, en les réunissant de manière régulière dans une structure de concertation et de suivi du programme.

Ceci dit, quel type de projets faudrait-il tenter de soutenir pour utiliser davantage le patrimoine de la Wallonie dans la perspective d'un tourisme culturel ? Les valorisations possibles du patrimoine dans cette optique sont de trois types me semble-t-il, et d'ailleurs non exclusives l'une de l'autre. D'abord, et c'est la formule la plus classique, il y a l'investissement dans la restauration et la mise en valeur d'un monument pour permettre ou pour améliorer les conditions de son ouverture au public et ainsi faire en sorte qu'il devienne par ses seules qualités propres une attraction touristique générant des recettes qui permettront à leur tour de poursuivre des travaux de mise en valeur ou de restauration. Ce fut l'option retenue pour les remparts de Binche ou pour l'archéoforum de Liège, pour prendre deux exemples en cours en Wallonie.

C'est sans doute l'option a priori la plus respectueuse du monument ou du site et de ses valeurs patrimoniales, pour autant que l'exploitation touristique ait inclus dès le départ la prise en compte préalable de tous les risques dont elle est elle-même porteuse. Faut-il souligner en effet le voisinage parfois difficile du tourisme mal contrôlé et du patrimoine ? Or si l'activité touristique est fragile en raison des fluctuations économiques et des habitudes changeantes de consommation, le patrimoine, lui, est souvent d'une fragilité extrême dans la mesure où il a déjà subi les outrages du temps et des hommes.

Dès lors, autant il y a à mon avis une très forte communauté d'intérêt entre le développement du « capital touristique » et le maintien du « capital patrimonial », autant l'exploitation inconsidérée de ce dernier peut entraîner sa dégradation voire sa disparition ou au moins son retrait des itinéraires culturels. Quelques exemples trop fameux furent ces dernières années la fermeture au public des grottes préhistoriques de Lascaux et la construction d'un Lascaux factice car le gaz carbonique dégagé par les visiteurs entraînait une dégradation irréversible des peintures murales ; la fermeture des alignements de Carnac parce que le passage des innombrables visiteurs entraînait un tassement de sol tel que la stabilité des menhirs était mise en péril ; les nombreuses mesures rendues nécessaires pour la visite du château de Versailles où, entre autres, la conservation des tentures d'époque était devenue difficile en raison du frôlement des visiteurs.

Heureusement, on n'en est là nulle part en Région wallonne. Certes, une surexploitation inconsidérée du patrimoine pourrait déboucher sur des effets pervers qui, à terme, annuleraient le pôle d'attraction lui-même. Les problèmes sont nombreux mais le souci doit toujours être, dans ce débat, d'assurer au tourisme culturel le maintien de son support patrimonial et simultanément de rester conscient de ce que le patrimoine a besoin de visiteurs pour maintenir son affectation, voire pour justifier les moyens souvent importants dégagés pour sa conservation. Il me paraît fondamental que tous les acteurs de la politique du patrimoine, sur le terrain, acceptent d'intégrer cette dernière notion, alors qu'aujourd'hui encore le seul mot « touriste », avec toute sa connotation économique, semble toujours faire horreur à certains.

Depuis la Charte du Tourisme culturel adoptée par le Conseil international des monuments historiques en 1976, de nombreux textes internationaux ont été élaborés pour développer des stratégies susceptibles de maintenir un équilibre entre tourisme et patrimoine, comme les résolutions de Grenade en 1985 et d'Helsinki en 1996, mais l'équation reste difficile à résoudre dans certains cas.

Lors des Entretiens du Patrimoine à Paris en 1997, on avait aussi souligné à ce propos la nécessité d'une éducation du touriste en même temps que l'obligation de choisir avec précaution les modalités de relation entre les monuments et les visiteurs. Bref, l'activité touristique doit être un auxiliaire du patrimoine, mais elle ne doit pas conduire à sa dégradation par surfréquentation.

Une des réponses possibles à la conciliation des impératifs du tourisme et du patrimoine est précisément de miser sur une plus grande diversité de l'offre comme la Région wallonne l'a fait à partir du milieu des années '90. Comme l'écrivait Anne-Marie Authissier en 1998 dans une étude sur la réutilisation culturelle et artistique des monuments historiques en Europe, « en multipliant les centres d'intérêt, en effaçant les saisons, en imposant des groupes peu nombreux, le tourisme culturel peut corriger peu à peu des effets pernicioeux du tourisme de masse ». Même si nous ne sommes certes pas confrontés à celui-ci en Wallonie en général, la multiplication des outils me paraît pouvoir être heureuse pour le patrimoine, pour autant bien sûr que les synergies indispensables soient organisées en temps utiles entre ces outils lorsqu'ils sont naturellement complémentaires et géographiquement proches.

Multiplier les outils de tourisme culturel au départ du patrimoine, implique bien sûr d'obtenir de tous les gestionnaires de patrimoine concernés par ce choix qu'ils aient assez d'ouverture d'esprit ou, plus simplement, de lucidité pour prendre en compte, dans leur gestion, les attentes et les contraintes des visiteurs en termes d'horaires d'ouverture, de qualité de mise en scène, de signalétique des lieux, de conditions d'accueil, etc. Ces exigences et ces contraintes, on tente plus souvent de les rencontrer dans le second type de valorisation touristique du patrimoine, c'est-à-dire lorsque celui-ci est purement et simplement réaffecté en écrin d'accueil d'un outil touristique conçu de toutes pièces. Je songe au parcours-spectacle sur le cristal dans le château de l'ancienne abbaye du Val-Saint-Lambert à Seraing, au circuit de la laine dans l'ancienne usine Bettonville à Verviers, au centre d'interprétation de l'histoire de la principauté abbatiale dans l'ancienne abbaye de Stavelot, ou encore aux charbonnages de Bois-du-Luc et du Bois-du-Cazier pour reprendre les mêmes exemples récents.

La Région wallonne a favorisé ces dernières années la multiplication de pareils « centres d'interprétation » qui ont pour vocation, en s'appuyant sur des technologies modernes souvent, de mieux faire comprendre aux visiteurs la région qu'ils découvrent et le monument où ils se trouvent. Ainsi que le déclarait le commissaire général au tourisme lors du colloque de 1999 sur les synergies entre patrimoine et tourisme, ces centres d'interprétation permettent vraiment de valoriser tant le monument visité que les visiteurs eux-mêmes en favorisant une meilleure transmission et une bonne restitution des connaissances et des informations sur les endroits visités, qu'il s'agisse d'une ancienne mine, d'un hôpital médiéval ou d'une abbaye.

Bien évidemment, en pareil cas, chacun souhaitera que le souci du respect du monument visité ne soit pas sacrifié en fonction des seuls impératifs commerciaux ou technologiques. Comme l'observait Olivier Donnat en 1994, la valorisation du patrimoine dans une optique touristique et donc commerciale ne peut pas être organisée à tout prix autour de phénomènes événementiels, d'une simplification outrancière du contenu didactique, d'un effacement excessif du texte au profit de l'image, d'une vision des faits anecdotiques qui conduiraient à un appauvrissement du sens du monument au point que l'on puisse parler d'un artifice identitaire. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'un scientifique plus qu'un autre puisse s'ériger en « gardien » du monument et en censeur de ses gestionnaires : le consensus le plus large dans la communauté concernée par le site doit être recherché, mais pas nécessairement l'unanimité du microcosme des spécialistes de celui-ci.

Autrement dit, l'utilisation du patrimoine à des fins touristiques doit impliquer en permanence le respect de ce patrimoine et de ceux qui le gèrent mais sans qu'une interprétation excessive de cette notion de respect conduise à empêcher de facto l'accès du plus grand nombre à ce patrimoine au profit de minorités sélectionnées, ou compromette la réalisation de projets susceptibles de ramener un public ayant déserté les lieux. Je fais cette dernière remarque en songeant, par exemple, aux menaces qui ont longtemps plané sur le projet de Grand Curtius en raison du sort initialement réservé à certains bâtiments ruinés mais classés ou encore aux contraintes rencontrées par l'IPW pour l'ouverture permanente au grand public des vestiges sous la place Saint-Lambert.

J'en viens au troisième usage du patrimoine à des fins touristiques, usage plus indirect certes, qui consiste dans la contribution quasi naturelle des monuments historiques à la qualité et à l'attractivité touristique d'un village ou d'un milieu urbain pour autant que ces monuments soient correctement entretenus et mis en valeur. Peut-on imaginer en effet que la fréquentation d'un centre d'interprétation, même installé dans un monument superbement réaffecté, se développe correctement si, à deux pas, on laisse d'autres bâtiments historiques pourrir sur pied ? A l'inverse, un ensemble architectural urbain de qualité, un village ancien de caractère, si les autorités locales ont pris soin de veiller à les préserver des agressions multiples de la modernité, pourront attirer ou retenir des visiteurs par leurs seules qualités esthétiques, le charme, la charge historique ou l'émotion qui s'en dégagent, et cela même s'il ne s'agit pas de monuments de premier ordre, pris isolément. La ville de Roubaix n'a-t-elle pas, dans cet esprit, sollicité sa reconnaissance comme « ville d'art et d'histoire » sur la seule base de la valorisation de son exceptionnel patrimoine industriel ?

Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique de « mise en tourisme » bien sûr, et ce n'est pas toujours le cas des autochtones parfois enclins à suivre l'adage « pour vivre heureux vivons cachés ». Dans son ouvrage sur

Tourisme et Patrimoine en France et en Europe, Valéry Potin rapportait en 1997 le cas de certaines églises rupestres de Cappadoce qui auraient été volontairement dégradées par les populations locales pour s'opposer à une exploitation touristique de celles-ci.

Mais il n'est pas besoin de chercher si loin. En Wallonie même, sur la commune de Dolhain, le petit village de Limbourg, ancienne capitale du duché du même nom, est depuis 1993 le seul ensemble architectural classé patrimoine majeur de Wallonie et, à ce titre, il a bénéficié depuis cette date de plusieurs dizaines de millions de subsides régionaux pour préserver puis restaurer son église, élément structurant de cet ensemble unique où même le pavement de la place est classé.

Parce qu'ils craignaient qu'il s'agisse du premier pas vers une mise en valeur touristique du site, les trois quarts des deux cents habitants du village de Limbourg se sont prononcés peu avant les dernières élections communales contre une mise en lumière contemporaine de la place. Fallait-il s'incliner, comme cela a été le cas, au nom du vieil adage *Vox populi, vox Dei* ? En l'occurrence, je ne le pense pas : patrimoine majeur de Wallonie, Limbourg n'appartient déjà plus totalement à ses deux cents habitants ni même aux cinq mille Dolhainois mais à l'ensemble de la communauté wallonne. Faut-il rappeler que l'on n'est jamais seul propriétaire d'un patrimoine historique, mais seulement son dépositaire provisoire pour les générations futures ?

Cela dit, cet exemple prouve qu'il est nécessaire de poser les enjeux et les objectifs en termes clairs pour la population locale lorsqu'il y a volonté de développer une utilisation du patrimoine public à des fins touristiques, dans des limites compatibles avec la préservation de celui-ci bien sûr. Les autorités doivent annoncer la couleur, expliquer et, si c'est possible, convaincre. Bien compris et bien encadrés, les projets de développement touristique autour d'un monument ou d'un site classé sont en effet des gages de vitalité, comme à Binche ou à La Louvière, et souvent la dernière chance de développement ou de relance économique dans bien des régions et pour bien des communes.

Dans cette perspective, sans tomber dans un excès qui aboutirait à risquer de construire aujourd'hui les « chancres touristico-patrimoniaux » de demain, il ne me paraît pas contre-indiqué de poursuivre (comme c'est aujourd'hui le cas à Malmedy par exemple) la multiplication des points de contacts de la clientèle touristique avec des lieux culturels capables de se la renvoyer d'un point à l'autre, ceci en accroissant et en diversifiant une offre de qualité d'une part, et d'autre part en organisant celle-ci en réseaux thématiques. Ce fut le cas autour de la Route du Feu en Province de Liège ou du Circuit des Canaux en Hainaut, ç'aurait pu l'être en promouvant des itinéraires culturels autour de la Wallonie préhistorique, de la Wallonie gallo-romaine, de la Wallonie des abbayes ou de celle des châteaux-forts. Cette mise en réseau devrait être de mise demain au coeur historique de Liège entre Grand Curtius, Archéoforum, Trésor de la Cathédrale et Musée de la Vie wallonne, considérés comme autant d'éléments constitutifs d'un parcours central dans l'histoire et l'identité liégeoises. Enfin, cette sorte d'itinéraire de tourisme patrimonial est chaque année de règle dans toute la Wallonie dans le cadre des itinéraires thématiques conçus à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Au même titre que certaines enquêtes par sondage, la réussite croissante de ces Journées du Patrimoine prouve d'ailleurs l'attachement des populations aux monuments historiques et au patrimoine construit en général. En France, le patrimoine constituait il y a peu le deuxième poste de sortie après le cinéma, et bien avant les musées. Partout en Wallonie, le public se montre sensible aux efforts entrepris pour mettre en valeur les monuments et les faire revivre. Les spectacles « sons et lumières », les foires à la manière de jadis, la réappropriation de monuments anciens pour des spectacles contemporains sont toujours autant de succès populaires lorsque le temps est de la partie. Le patrimoine peut être le grand bénéficiaire de cet engouement, en trouvant ou en justifiant par ce biais l'obtention d'une partie des ressources qui font parfois défaut pour sa bonne conservation.